



Les sols stratifiés Balterio® vous offrent le meilleur rapport qualité/prix dans une grande variété de coloris et de styles. Balterio® tire fierté de son style, de la longévité de ses sols et de son engagement à respecter des garanties efficaces et fiables. Nos sols répondent aux normes de production les plus strictes (EN 13329), offrant des garanties résidentiels et commerciales. Vous désirez ce qu'il y a de mieux pour votre maison, votre commerce ou votre famille.

Garanties Balterio®

La garantie légale dans le pays d'achat est applicable sans limitation sur les produits Balterio® mentionnés ci-dessous. Par ailleurs, Balterio® offre dans tous les pays où les sols stratifiés Balterio® sont vendus par des distributeurs (agréés) une garantie commerciale détaillée dans les présentes conditions.

Si l'emballage mentionnant les conditions de garantie est perdu, vous pouvez consulter les conditions de garantie sur le site Internet de Balterio® (www.balterio.com), directement auprès du département Balterio® de Unilin bvba (Ooigemstraat 3, 8710 Wielsbeke, Belgique) (ci-après « Balterio® ») ou chez le vendeur et/ou installateur de sols stratifiés Balterio®.

Défauts visibles ?

Avant de procéder à l'installation des planches Balterio® et des accessoires, la présence d'éventuels défauts visibles doit être minutieusement contrôlée dans de bonnes conditions d'éclairage. Le client ne procédera en aucun cas à l'installation de produits portant des défauts visibles. Les défauts visibles sont à dénoncer dans les huit jours suivant la date d'achat au revendeur et/ou installateur de sols stratifiés Balterio ou dans le cas ultime, à Balterio® même, qui remplacera les produits défectueux. Aucune plainte ne sera acceptée passé ce délai.

Défauts de matériaux et de fabrication ?

En cas de défaut de matériaux ou de fabrication des produits Balterio[®], Balterio[®] remplacera les produits défectueux conformément aux présentes conditions de garantie. Seul le produit défectueux sera remplacé par Balterio[®], à l'exclusion d'indemnité pour tout autre dommage possible et/ou frais réalisés ou à réaliser, incluant mais ne se limitant pas à des frais de pose et de déménagement.

Durée de garantie couvrant les défauts de matériaux et de fabrication ?

Balterio[®] vous offre une garantie sur les produits Balterio[®] suivants pour un usage résidentiel et, selon le type de sol, un usage commercial. La durée de la garantie dépend du type de sol stratifié et des objectifs pour lesquels il est utilisé, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Nom de la collection	Garantie pour un usage résidentiel	Garantie pour un usage commercial
<i>Grande Narrow & Wide, Tradition Sapphire, Tradition Sculpture, Tradition Quattro, Tradition Elegant, Impressio, Magnitude, Quattro Vintage, Xperience4^{Plus}, Xperience, Stretto, Urban Wood & Tile, Pure Stone</i>	25 ans	12 ans
<i>Xpressions, Dolce Vita, Dolce, Senator</i>	20 ans	10 ans

On entend par usage résidentiel : l'utilisation du sol stratifié comme revêtement de sol dans une habitation exclusivement réservée à un usage privé.

On entend par usage commercial : l'utilisation du sol stratifié comme revêtement de sol dans des applications non résidentielles telles que mais ne se limitant pas à : des hôtels, bureaux, magasins.

Par ailleurs, Balterio[®] offre une garantie à vie (limitée à 33 ans) sur le maintien et l'intégrité des systèmes de fixation ClickXpress[®], DropXpress[®] et FitXpress[®]. Cette garantie à vie sur l'intégrité des systèmes de fixation Balterio[®] s'applique uniquement aux joints restants ouverts d'une largeur supérieure à 0,2mm et à condition que les sols stratifiés Balterio[®] aient été posés conformément aux instructions de pose Balterio[®] et avec des sous-couches agréées par Balterio[®] (à consulter sur www.balterio.com).

La période de garantie prend cours à la date d'achat.

Espaces adaptés ?

Pour faire valoir la garantie, les sols stratifiés Balterio® doivent être posés à l'intérieur, dans des espaces adaptés aux sols stratifiés. Les espaces adaptés aux sols stratifiés Balterio® sont mentionnés sur l'emballage et sur le site Internet de Balterio® (www.balterio.com). La pose de sols stratifiés Balterio® sous garantie dans des espaces autres que ceux mentionnés sur l'emballage doit faire l'objet d'une autorisation préalable, explicite et écrite de Balterio®.

Les sols stratifiés, à l'exception de la collection Grande, ne sont pas adaptés aux espaces moites et/ou humides comme, mais pas seulement, les salles-de-bain ou les saunas. Les planches de la collection Grande sont quant à elles hydrofuges. Grâce à la protection HydroShield, l'eau ne suinte pas par le système de raccord. Grande est dès lors le sol stratifié idéal dans les pièces de séjour, les chambres, la cuisine et la salle-de-bain. Balterio® offre sur les sols stratifiés Grande une garantie supplémentaire sur la résistance à l'eau dans les applications résidentielles : voir plus loin.

Les espaces avec accès direct à la rue doivent avoir une transition entre la rue et l'espace où est installé le sol stratifié.

Ce que couvre la garantie ?

- Résistance à l'usure : Balterio® garantit que, dans des conditions d'usage normal, la surface de sol stratifié gardera ses propriétés de résistance à l'usure après l'achat, incluant la perte de stratification ou de résistance moindre de la couche d'usure mais excluant pour les produits avec chanfrein en V, une résistance plus faible du chanfrein. Un changement du degré de brillance ne peut être assimilé à une usure de la surface du sol stratifié. Le sol stratifié est protégé contre la décoloration mais ne résiste pas à 100 % à une certaine décoloration. Il est généralement accepté que toutes les finitions brillantes (p.ex. de peinture, verre, meubles ou carrosseries de voiture, ...) sont exposées à une décoloration superficielle /altération de brillance. Ces altérations ne sont pas considérées comme un défaut du produit.
- Résistance aux taches : le sol stratifié Balterio® résiste aux taches telles que le vin rouge, le ketchup, etc.

Recours et accord de la garantie ?

Pour faire valoir la garantie, vous devez présenter la facture originale datée à votre distributeur ou au point de vente où vous avez acheté le produit Balterio.

Ceux-ci vérifieront à leur tour la plainte et la transmettront à Balterio. La garantie ne s'applique qu'au premier utilisateur/acheteur du sol stratifié Balterio® et ne peut être cédée. Le premier utilisateur/acheteur est la personne dont le nom est stipulé sur la facture originale.

Pour recourir à la garantie, les dommages au produit doivent être clairs et faire au moins 1 cm² par unité de produit (planche, accessoire, etc.). Les dommages ne peuvent résulter d'une mauvaise utilisation ou d'accidents, incluant mais ne se limitant pas à des dommages de nature mécanique tels que des chocs lourds, des griffures (par exemple par le déplacement de meubles) ou des entailles.

Si les conditions sont remplies pour avoir valablement recours à la garantie, Balterio® remplacera le sol stratifié par des planches des collections Balterio® de stock au moment de la réception de la plainte.

Balterio® n'offre aucune autre garantie, explicite ou implicite que celles décrites dans les présentes conditions de garantie. A moins que la législation du pays d'achat ne le permette pas et à l'exception des dispositions légales en matière de responsabilité du fait des produits, Balterio® n'est pas responsable des dommages directs ou indirects et des coûts engendrés par les produits défectueux. Balterio® ne sera en tout cas pas responsable des coûts de dépose et de pose des produits stratifiés et/ou des coûts de déplacement ou de transaction.

Ce que ne couvre pas la garantie ?

Tous les dommages au produit causés par une anomalie qui n'était pas encore présente de façon inhérente au moment de l'achat, ne sont pas couverts par la garantie. Il s'agit entre autres de dommages causés par :

- Une pose inadaptée, n'ayant pas été réalisée conformément aux instructions de pose Balterio (figurant sur le site www.balterio.com) et/ou sans avoir recours aux accessoires agréés de Balterio®, entre autres les sous-couches Balterio (Iso-Trans, Iso-Silent, Thermo-Trans et Thermo-Silent), les plinthes et profilés dans les formes/coloris de Balterio® (coloris True Matching®). Une preuve d'achat attestant que les accessoires Balterio® ont été utilisés pour poser le sol stratifié

doit pouvoir être présentée. Les accessoires Balterio® peuvent facilement être reconnus au logo SmartFinish® sur leur emballage ; ils figurent dans la dernière version du catalogue Balterio® ou sur le site Internet de Balterio® (www.balterio.com). Les plinthes et profilés Balterio® portent à l'arrière la mention « SmartFinish True Matching Made in E.C. ». Les sous-couches Balterio® portent le logo SmartFinish® et des quadrillages (petits « carrés » de 1cm²).

- Le non-respect des recommandations de nettoyage et d'entretien décrites sur le site Internet de Balterio.
- Des accidents, un usage inadapté ou erroné.
- Une usure anormale provoquée par exemple par des semelles à clous, une protection insuffisante du mobilier, du gravier, du sable et d'autres matériaux abrasifs. Les dommages causés par le sable, la poussière ou autre matériau abrasif doivent être évités en plaçant un paillason adapté à toutes les portes d'accès. Pour déterminer si l'usure est anormale, il est entre autres tenu compte de facteurs environnementaux, de la durée et de l'intensité de l'utilisation du produit.
- Les dommages des eaux causés par des machines frigorifiques, frigos, lavabos, lave-vaisselles, conduites, catastrophes naturelles, humidité excessive dans des plaques de béton, pression hydrostatique, etc. En cas de présence d'eau et/ou d'humidité sur le sol et/ou autour des plinthes, celle-ci doit être immédiatement éliminée, à l'exception des sols stratifiés Grande : voir plus loin.
- La dépose ou pose inadéquate des panneaux (planches de stratifié).
- Des dommages causés par des cadres d'aspirateur et des roulettes dures ou en métal de chaises de bureau et/ou roulettes de meubles. En cas d'utilisation de stratifié, les pieds des meubles doivent toujours être munis de matériel de protection adapté. Les chaises, fauteuils/canapés ou meubles à roulettes doivent être équipés de roulettes souples ; un tapis protecteur adapté ou des patins de protection peuvent également être placés sous ce meuble.
- Des dommages causés par l'urine des animaux domestiques et/ou d'autres substances corrosives ou abrasives.

5 ans de garantie sur la résistance à l'eau des sols stratifiés Grande.

- Cette garantie sur la résistance à l'eau s'applique exclusivement aux installations résidentielles de sols stratifiés Balterio® Grande dans des pièces humides telles que des salles-de-bain, des cuisines et des entrées. Les incidents liés aux produits à ces endroits sont sous garantie si toutes les consignes d'installation et les conditions de garantie générales sont remplies (voir ci-dessus).
- Le sol ne peut pas être posé à des endroits très humides ou des endroits extrêmement secs avec des températures extrêmement élevées (comme mais pas seulement, les saunas, piscines et pièces avec des écoulements encastrés, comme les douches).
- L'humidité résiduelle sur le sol et sur ou autour des plinthes, la base ou le profilé du mur doit être éliminée endéans 1 heure. L'entretien à grande eau et/ou l'utilisation de produits d'entretien inadaptés doit toujours être évité. Vu que l'exposition prolongée à l'humidité peut causer des dommages irréversibles à votre sol stratifié, les instructions d'installation Balterio® doivent être suivies. Tous les raccords de joint doivent être comblés avec une mousse PE fortement compressible et être colmatés avec le kit Balterio® Watershield selon les instructions d'installation. Les plinthes, profilés de sol et rosettes autour des tuyaux de radiateurs doivent être colmatés le long du recouvrement du mur et du sol.
- La garantie sur la résistance à l'eau exclut des dommages causés par des catastrophes naturelles (p.ex. des inondations) ou des circonstances/accidents survenant naturellement (p.ex. des problèmes sanitaires, l'urine des animaux

Note au client :

Nous vous prions de conserver votre preuve d'achat. Si le sol stratifié Balterio® n'est pas posé par l'utilisateur de celui-ci mais par un poseur/installateur, ce dernier doit remettre une copie des conseils de pose et d'entretien et des conditions de garantie à l'utilisateur du sol stratifié.

Pour les questions en matière de garanties, nous vous conseillons de contacter votre distributeur de sol stratifié de la marque Balterio® où vous avez acheté le sol stratifié. Si votre distributeur de sol stratifié de la marque Balterio® ne peut pas y répondre ou si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à : Unilin sprl, division Balterio - Consumer Care Service, Ooigemstraat 3, 8710 WIELSBEKE – BELGIQUE – www.balterio.com et cliquez sur 'service clients'.

Les conditions de garantie de Balterio® ne modifient en rien la garantie applicable légalement sur les produits de Balterio®.

Balterio® se réserve le droit et doit avoir l'occasion d'inspecter sur place la plainte concernant le produit, qu'il soit placé ou non. Aucune réparations ou remplacements du sol stratifié Balterio® faisant l'objet de la réclamation de garantie ne peuvent avoir lieu sans l'accord préalable de Unilin bvba division Balterio - Consumer Care Service.

© 10/2017